

Lionel Jospin, le ministre de l'Education de la rupture

Depuis l'annonce du décès de Lionel Jospin dimanche 23 mars 2026, on entend très peu relater dans les média généralistes son bilan en tant que ministre de l'Education nationale de 1988 à 1992. Pourtant, son action à ce ministère marque une rupture dans la nature même de l'Ecole et dans la condition des enseignants français. Est-ce parce que les mesures adoptées n'ont pas été remises en cause fondamentalement depuis, faisant en quelque sorte consensus chez tout le personnel politique français et même chez certains syndicats, qui ont vu la concrétisation de leurs vœux ? Pourtant, un bilan s'impose à cette occasion et le SAGES, dont la création il y a 30 ans cette année (1) est due en partie aux effets des mesures prises à l'époque sur le métier des enseignants, se devait de rappeler aux collègues les origines des conditions matérielles, financières et morales qui sont les leurs aujourd'hui.

Si l'année 1989 voit la mise en œuvre de la dernière « grande » revalorisation du salaire des professeurs (à l'exception notable des agrégés) (2), elle voit aussi l'adoption de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet, dite « loi Jospin » (3) dont une grande partie a été inscrite depuis dans le Code de l'éducation. Rappelons que dans cette loi figuraient notamment :

- l'objectif d'avoir 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat
- la poursuite systématique d'études au-delà de la scolarité obligatoire pour les élèves qui n'ont pas atteint un niveau de formation reconnu et l'obligation pour l'Etat de déployer les moyens nécessaires à cette fin.
- la liberté d'information et d'expression des élèves, mais dont l'exercice ne doit pas porter atteinte aux activités d'enseignement (mais hélas la liberté d'expression est dans les faits souvent un prétexte pour y porter atteinte, notamment pour la défense de certains intérêts communautaires)
- la possibilité pour les parents de faire appel des décisions d'orientation
- la création d'un conseil des délégués des élèves qui donne son avis et formule des propositions sur les questions relatives à la vie et au travail scolaires
- l'inclusion des parents d'élèves dans la communauté éducative y compris au sein de l'enceinte de l'école
- l'inscription du travail des professeurs au sein d'équipes pédagogiques
- des tâches supplémentaires pour les professeurs (aide au travail personnel des élèves, suivi, orientation, action de formation continue des adultes)
- l'élaboration d'un projet d'établissement
- la création des IUFM à la rentrée 1990

Sur les IUFM, le SAGES recommande la lecture du bilan tiré en janvier 2000 par le groupe de réflexion de l'association « Reconstruire l'Ecole » (4) ainsi que le dossier intitulé « En finir avec les IUFM » publié sur le site du SAGES (5). Mais que pensez-vous qu'il soit arrivé à ces IUFM tant décriés depuis leur création après le changement de majorité à l'issue des élections législatives de 1993 et dont des personnalités de la nouvelle majorité, devenus ministres, avaient promis la suppression ? Ils n'en firent rien en dépit de leurs déclarations choc, à commencer par François Bayrou, ministre de l'Education nationale (6) et François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur (IUFM qualifiés auparavant par ce dernier de « structures pernicieuses, aux mains de médiocres et d'illuminés » (7) avant d'édulcorer fortement ses propos une fois ministre (8)). Ils se contentèrent simplement d'une réforme a minima pour éliminer les aspects les plus contestables à leurs yeux sans vraiment toucher au fond idéologique de ces organismes (9) (10). Le même François Fillon poursuivra dans la même veine avec la loi 23 avril 2005, dite « loi Fillon » réduisant la liberté pédagogique des professeurs, inscrite à l'article L912-1-1 du Code de l'éducation (11), car s'exerçant désormais dans le cadre du projet d'établissement, sous la direction des chefs d'établissements. Ces derniers ont donc été promus les « premiers pédagogues », pluridisciplinaires de surcroît, de leurs établissements.

Ces instituts, rebaptisés ESPE en 2013 puis INSPE en 2019 par Jean-Michel Blanquer qui avait déclaré lui aussi vouloir en finir avec le « pédagogisme » et le « jargon inutile » (12), au gré des circonstances et des majorités politiques, n'ont pas fondamentalement changés aujourd'hui dans leur fonctionnement et leurs méthodes (13) et ils font toujours la part belle aux « sciences de

l'éducation » dont le discours n'a pas changé depuis 35 ans (14) au grand contentement de Philippe Meirieu, inspirateur des réformes, mais au grand désarroi des professeurs stagiaires (15).

Les nombreux successeurs de Lionel Jospin au MEN, à commencer par Claude Allègre (16) ont poursuivi l'oeuvre de transformation/dénaturation de la mission fondamentale d'instruction de l'Ecole sanctionnée par la chute des performances des élèves français dans les classements internationaux (17).

Mais tous ces anciens ministres se sont bien gardés de procéder à une revalorisation sérieuse de la rémunération des professeurs, paupérisant davantage la profession et provoquant une chute sans précédent de l'attractivité du métier alors que, comme en 1989, se profilent des départs massifs en retraite de professeurs jusqu'en 2030.

Enfin, il ne faut pas oublier que les professeurs n'ont bénéficié d'aucune réduction de leur temps de travail, défini en 1950 alors que la durée légale hebdomadaire du travail était de 40 heures. Lorsqu'elle est passée à 35 heures dans la fonction publique en 2002, alors que Lionel Jospin était premier ministre, les professeurs ont été exclus du dispositif. C'est toujours le cas jusqu'à présent en matière de réduction de temps de service, bien que le volume annuel de 1607 heures de travail effectif leur ait été imposé (18). Pire, le nombre de tâches qui leur sont imposées a fortement augmenté, habitude inaugurée par la loi de 1989, sans que rien ne vienne à aucun moment compenser cet accroissement de la charge de travail.

1 https://le-sages.org/documents2/SAGES_inscription_duree_combat_PRAG_30ans.pdf

2 https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/01/12/les-negociations-sur-la-renovation-de-l-enseignement-et-la-revalorisation-des-remunerations-12-milliards-de-francs-supplementaires-pour-1989-et-1990_4120379_1819218.html

3

https://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_grands_textes/08/3/Loi_d_orientation_sur_l_education_1989_571083.pdf

4 <https://le-sages.org/debats/iufmRe.html>

5 <https://le-sages.org/documents/controlUFM.pdf>

6 <https://www.vie-publique.fr/discours/241209-interviews-de-m-francois-bayrou-ministre-de-leducation-nationale-dan>

7 En page 4 <https://le-sages.org/documents/controlUFM.pdf>

8 <https://www.vie-publique.fr/discours/215272-francois-fillon-09121993-ameliorations-formations-dispensees-en-iufm>

9 <https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930702138.html>

10 <https://www.lesechos.fr/1993/07/les-instituts-universitaires-de-formation-des-maitres-reformes-des-la-rentree-908320>

11 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166720/

12 En page 5 du n°63 de Messages <https://le-sages.org/Messages/MESSAGES63.pdf>

13 https://le-sages.org/documents2/Reprise_main_MEN_formation_enseignants.pdf

14 <https://le-sages.org/debats/iufm1.html>

15 <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-pedagogiques-2019-4-page-7?lang=fr>

16 https://le-sages.org/documents2/Communique_SAGES_deces_Allegre_janv2025.pdf

17 https://le-sages.org/documents2/Comparaison_restaurat_NDame_et_enseignement.pdf

18 Voir en page 13 du n°24 de Messages : <https://le-sages.org/Messages/MESSAGES24.pdf>



